

COMMUNE DU NOYER EN OUCHE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 MAI 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 10

Date de convocation : le 5 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie du Noyer en Ouche, sous la présidence de Madame Josette MUSSET, Maire du Noyer-en-Ouche.

Étaient présents : Françoise MAIRESSE, Eric DEJEAN-SERVIERES, Lydie FAURE, Benoît PALLEE, Olivier POULAIN, Corinne GUILLON, Paul DOITEAU-LEVEE, Patrick POTTIER, Catherine FAUCHE

Étaient absents : Véronique BONNAUDET

Secrétaire de séance : Eric DEJEAN-SERVIERES

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 7 avril 2023
- Organisation journée « ville propre »
- Questions diverses et informations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPALE DU 7 AVRIL 2023 :

Le compte rendu du 07 avril 2023 est approuvé et signé par tous les conseillers présents.

ORGANISATION DE LA JOURNEE « VILLE PROPRE » :

La date retenue est le 3 juin 2023 en matinée.

L'accueil des participants se fera à 8H30 avec café et viennoiseries. Départ à 9H et fin de l'opération à 12H30.

En fonction du nombre de participants, des groupes seront formés et répartis sur les diverses tâches à effectuer.

Un appel aux volontaires sera distribué dans les boîtes à lettres des habitants.

Le conseil se réunira un peu avant le 3 juin pour élaborer la liste des tâches et définir les groupes.

Lydie FAURE dit que le 3 juin c'est un peu tard pour organiser cette journée « ville propre » car les herbes sont très hautes.

Madame Le Maire en profite pour annoncer que le fauchage par INTERCOM va avoir lieu en semaine 21. Les bords de routes et les fossés seront donc accessibles le 3 juin.

LA FETE DES VOISINS aura lieu également le 3 juin 2023 en soirée.

Apéritif offert par la mairie à 19H30.

Il faut prévoir de la musique. Trois groupes sont évoqués :

- Les SWINGAJOS
- Le groupe de Gouttières
- Le groupe « les GRABUGEURS » annoncé par Lydie FAURE et Françoise MAIRESSE.

Madame Le Maire va les contacter pour connaître leur disponibilité le 3 juin et leur tarif.

La musique sera prise en charge par la municipalité.

Un courrier sera distribué en même temps que celui pour la journée « ville propre ».

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS :

Madame Le Maire informe le conseil que les travaux d'effacement des lignes du Milan TR2 débutera le 15 mai 2023.

Madame Le Maire expose au conseil une demande formulée par Mr Michel BEAUMESNIL à savoir que face à l'interdiction de tailler les haies de mars à août (arrêté préfectoral de mars 2023), il souhaiterait qu'on installe un miroir devant chez lui pour sa sécurité.

Le conseil n'est pas d'accord. Patrick POTTIER demande s'il n'est pas possible de demander une dérogation à la préfecture pour les cas de sécurité.

Le cas des routes très étroites est évoqué comme par exemple le chemin des quatorze acres et le chemin des fondrières.

Madame Le Maire s'engage à appeler la préfecture.

TOUR DE TABLE :

Françoise MAIRESSE demande l'installation d'une clôture occultante autour de la cour du logement communal.

Lydie FAURE demande s'il serait possible d'organiser une formation sur le fonctionnement du défibrillateur. Benoît PALLEE propose d'y faire participer les habitants du Noyer en Ouche.

Lydie FAURE souhaite recevoir en amont les devis présentés en conseil afin d'avoir le temps de les étudier. Catherine FAUCHE propose qu'ils soient envoyés en même temps que la convocation. Madame Le Maire en prend bonne note.

Lydie FAURE prend des nouvelles de Véronique BONNAUDET que nous n'avons pas vu depuis janvier 2023. Madame Le Maire répond que ce n'est pas à elle d'en parler.

Catherine FAUCHE informe le conseil qu'il semble que Michel BEAUMESNIL agrandisse sa maison à priori sans demande d'autorisation de travaux. Madame Le maire n'était pas au courant et confirme qu'il n'a pas fait de demande.

Catherine FAUCHE explique que le feu qu'elle a fait lundi 1^{er} mai, était pour des raisons sanitaires. Toutefois elle dit que l'interdiction de faire du feu est un réel problème lorsqu'il s'agit de très grosses branches ou de souches d'arbres car la déchetterie ne les accepte pas. Madame Le Maire rappelle que c'est un arrêté préfectoral et que les élus se doivent de faire respecter les lois. Qu'il est difficile de rappeler à l'ordre les habitants alors que des élus prennent la liberté de faire du feu. Si nous tolérons à certains il faut tolérer à tous et dans ce cas nous sommes hors la loi !

Catherine FAUCHE évoque son voisin qui se disait non dérangé par son feu car lui-même brûlait ses herbes. Catherine se trouvait donc dans l'impossibilité de jouer son rôle d'élue en rappelant à ce voisin que faire du feu est interdit par la préfecture.

Benoît PALLEE fait un point sur le LOTO organisé par le comité des fêtes le 29 avril 2023. 130 personnes présentes. Environ 30 personnes du Noyer en Ouche et 100 personnes des communes environnantes. Le gain est faible (environ 200€) mais l'important est que les dépenses aient été couvertes par les recettes.

Séance levée à 20h30

Josette MUSSET
Le Maire,